



Fiche thématique n°2/3

Un aménagement du territoire adapté aux enjeux des boisements rivulaires

Cette fiche est destinée à l'**accompagnement des aménageurs du territoire** (services « urbanisme » des EPCI-FP et agences d'urbanisme dédiées à l'appui des collectivités) **pour la prise en compte des boisements rivulaires dans leur politique de développement / aménagement du territoire**. Elle informe sur les enjeux et services rendus par ces milieux tout en brossant, de façon large, le portrait des outils mobilisables dans le cadre de leurs missions.

En quoi les boisements rivulaires méritent-ils une place spéciale ?

Des milieux d'interface de grande valeur

Les boisements rivulaires sont des **milieux humides d'interface entre l'eau et la terre**. Ils abritent une multitude d'espèces et leur répartition le long des cours d'eau en font des **corridors pour la biodiversité**.

Les fonctions qu'ils remplissent en font un maillon essentiel et incontournable de la gestion des rivières et de leurs milieux associés. Ce sont des **éléments constitutifs de la trame verte et bleue et de la sous-trame des milieux humides**.

Ces boisements sont également associés à des usages, allant de l'outil paysager jusqu'à la ressource de bois mobilisée par les acteurs locaux de la filière sylvicole.

Des enjeux variés à concilier

Par leur présence à proximité du cours d'eau, les boisements rivulaires jouent un rôle de **protection et de prévention face aux inondations**. Leur capacité à freiner les vitesses d'écoulement des eaux tend à limiter les impacts des crues.

Ces formations naturelles sont également utiles pour le sol. Outre leur capacité à retenir certains polluants, **leurs systèmes racinaires permettent de fixer les terrains et les berges soumis à l'érosion**.

Enfin, ces milieux font aussi l'objet d'une utilisation directe par la société : à travers leur **rôle d'élément paysager**, favorable à la ballade et à la découverte de la nature, ainsi que par leur **exploitation en bois d'œuvre et bois énergie**.

Recommandations des aménageurs du territoire

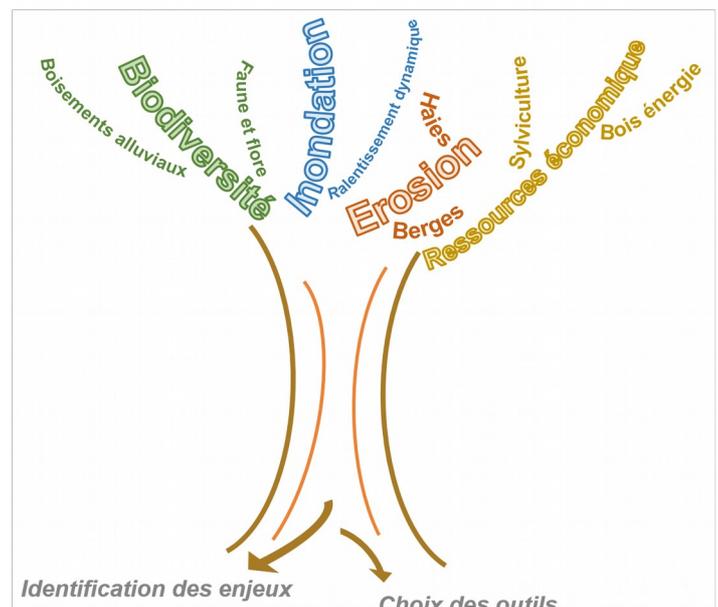
1. Consulter les outils disponibles dès l'élaboration du cahier des charges du projet

De nombreux acteurs se sont intéressés à la thématique des boisements rivulaires ou, indirectement, à l'un de leurs enjeux associés. **Différents types d'outils sont donc mobilisables** dès le début du projet (fiches techniques, guides et plaquettes d'information, bases de données) et peuvent **apporter un éclairage** sur les spécificités de chaque territoire.

Dans le cadre de la démarche menée par l'Institution Adour, **des atlas cartographiques ont été élaborés pour chaque type d'enjeu sur le territoire du SAGE** et sont disponibles en consultation sur le site internet de l'établissement.

2. Identifier les enjeux locaux, opportunités et menaces le plus tôt possible

Avant la mise en place d'actions, l'identification des types d'enjeux et des pratiques autour de ces milieux permet de définir un cadre de travail pour l'avancement du projet. En effet, **croiser ces informations permet de cibler et d'anticiper les conflits d'usages existants ou à venir**.



Recommandations des aménageurs du territoire (suite)

3. Des milieux de transition entre trame verte et trame bleue qui nécessitent de la pédagogie

Les boisements rivulaires sont une zone d'échange entre les milieux terrestres et aquatiques. Certaines espèces y sont inféodées et de nombreuses autres les utilisent à différents moments de leur vie : pour le repos, l'alimentation, la reproduction ou encore la migration. **Ces milieux offrent donc les conditions d'expression pour une biodiversité riche et diversifiée.**

Or, l'une des causes de l'effondrement de la biodiversité est la **fragmentation des milieux** et **notre territoire n'y échappe pas. Reconnecter les milieux, en s'appuyant sur les trames verte et bleue des documents de planification**, sera donc l'un des enjeux environnementaux majeurs des décennies à venir. Il est essentiel de considérer l'intégralité du maillage qui compose chaque territoire, afin **d'intégrer les problématiques de gestion du petit réseau hydrographique dès les premières réflexions.**

Apporter une dynamique de gestion durable de ces milieux au territoire nécessite également une **approche pédagogique**. La formation des élus et du personnel des collectivités, ainsi que les actions de sensibilisation auprès des propriétaires et exploitants, sont donc à développer et à encourager. Ainsi, **la concertation et la recherche de compromis** deviendront possible, afin d'allier l'économie locale et la conservation des fonctionnalités des boisements rivulaires.

4. Un zonage à adapter à l'enjeu dominant

Parmi les outils existants, certains peuvent être mobilisés pour **protéger un boisement du défrichement**. C'est le cas, pour les PLU(i), de l'espace boisé classé (**EBC**), qui garantit le maintien de la vocation forestière. Cet outil, bien qu'il paraisse très restrictif, **permet de mener des actions d'entretien ou de coupe pour différentes raisons** (par le biais d'une déclaration si aucun document de gestion durable adapté n'a été établi). Sur le territoire, le Pays de Tarusate (40) a classé les berges en EBC ou au titre de la loi Paysage, selon le type de cours d'eau (Adour et Midouze ou petits cours d'eau).

Le classement d'un boisement en **élément de paysage** permet également de **protéger un enjeu, mais de manière plus souple**. La réglementation autour de ce zonage n'est pas aussi stricte que pour l'EBC et **les prescriptions** apportées par le rédacteur offrent la possibilité de **s'adapter au type d'enjeu** à protéger.

5. Respect des prescriptions : s'assurer des moyens disponibles

Le choix du type de zonage et donc du type de protection ne doit pas être pris à la légère, **afin d'éviter que les contraintes légales imposées par le zonage choisi n'aillent à l'encontre des besoins de la collectivité** sur d'autres enjeux. Les EBC n'autorisent pas, par exemple, le défrichement pour la réalisation d'un ouvrage de protection contre les inondations. Il faut alors lancer une procédure de mise en conformité du PLU(i) qui sera longue et coûteuse pour la collectivité.

Le SCoT, une opportunité de penser les boisements rivulaires dans l'aménagement du territoire

Par son échelle d'analyse, le SCoT est le document d'urbanisme le plus adapté pour orienter la gestion des boisements de bord de cours d'eau de façon cohérente. Il permet à la fois la prise en compte des grands principes de continuités écologiques édictés dans les SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), tout en permettant une transposition plus précise à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique. Il offre également l'opportunité de réunir les différents acteurs concernés.

Pour aller plus loin...

Ressources

- Le guide méthodologique « La trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme » de la DREAL Occitanie
- Les fiches d'accompagnement pour la prise en compte du patrimoine arboré, de la gestion et de l'exploitation des forêts dans les documents d'urbanisme (au moins deux exemples existants : départements du Rhône et du Lot)
- CRPF Nouvelle-Aquitaine / CRPF Occitanie : Schémas régionaux de bonne gestion sylvicole



Disponibles en téléchargement sur : www.institution-adour.fr

Contacts

◆ Syndicats de rivière

Sur le territoire du SAGE : syndicat du moyen Adour landais (05.58.46.18.70), syndicat mixte de l'Adour amont (Maison de l'eau : 05.62.08.35.98) , syndicat du Gabas, du Louts et du Bahus (05.58.75.10.58)

◆ Services de l'Etat

DDT du Gers : 05.62.61.46.46 – ddt@gers.gouv.fr / **DDTM des Landes** : 05.58.51.30.00 – ddtm@landes.gouv.fr
DDTM des Pyrénées-Atlantiques : 05.59.80.86.00 – ddtm@pyrenees-atlantiques.gouv.fr /
DDT des Hautes-Pyrénées : 05.62.51.15.07 – ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr

◆ CRPF

Toutes les informations de contact (mail, téléphone) sont disponibles sur les sites internet des CRPF :

- » [Liste des contacts au CRPF Occitanie](#)
- » [Liste des contacts au CRPF Nouvelle-Aquitaine](#)

Opération réalisée
avec le concours financier
de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne



eau-grandsudouest.fr